

La Suisse handicape les personnes handicapées

Rapport alternatif de la société civile présenté à l'occasion de la première procédure de rapport des Etats devant le Comité de l'ONU relatif aux droits des personnes handicapées, Inclusion handicap, Berne, 2017, 161 pages



Sous le titre «La Suisse handicape. Nous montrons où et en quoi», Inclusion Handicap a tiré la sonnette d'alarme le 29 août 2017 à Genève. L'association a remis un rapport alternatif à celui établi par le Conseil fédéral en 2016 sur l'avancement de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La palette des obstacles est large. Citons-en quatre parmi d'autres:

- Les barrières architecturales
- Les discriminations au travail
- L'absence de compensation des désavantages durant la formation
- La pratique extrêmement problématique du point de vue des droits humains qui consiste à effectuer des placements forcés dans des structures psychiatriques

La mise en œuvre systématique de la Convention nécessite une stratégie concrète, élaborée par la Confédération et les cantons de concert avec les organisations de personnes handicapées. Or à ce jour, pour Inclusion Handicap, une telle stratégie n'existe pas, autre réalité traitée de manière complaisante et incomplète dans le Rapport étatique publié par la Confédération en été 2016.

«Des mesures sont requises dans tous les domaines de la vie», a affirmé Pascale Bruderer, conseillère aux Etats et présidente d'Inclusion Handicap. «La volonté politique requise fait défaut. De plus, il est indispensable de garantir la participation sociale des personnes handicapées», a précisé Christian Lohr, conseiller national et vice-président de Pro Infirmis.

[Le rapport](#)